

Prêts destinés aux améliorations agricoles—Loi

Cette société créée en 1945, a consenti aux agriculteurs du Canada, en vertu de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, plus de 1,800,000 prêts représentant plus de 4.7 milliards de dollars. L'an dernier, 208 millions de dollars en nouveaux prêts ont été garantis en vertu de ce programme. Il s'agissait à cet égard d'une augmentation de 10 p. 100 par rapport à 1981. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Le Programme de prêts destinés aux améliorations agricoles est de toute évidence extrêmement populaire auprès des agriculteurs. Il doit malheureusement expirer à la fin du mois, si nous n'adoptons pas ce bill.

Je désire remercier les membres des Communes d'étudier cette importante mesure législative aujourd'hui. Lorsque le programme a commencé, les banques à charte se désintéressaient presque totalement du marché du crédit agricole. C'est à cause de cela que le Programme a été institué. Pour se préparer au boom de la production agricole de l'après-guerre qu'ils prévoyaient, les agriculteurs ont dû investir considérablement dans leur exploitation. Ils avaient besoin de financement. Le gouvernement fédéral a donc adopté le Programme de prêts destinés aux améliorations agricoles pour une période initiale de trois ans. Les premières années du programme, presque tout le crédit à terme intermédiaire que les banques consentaient aux agriculteurs était garanti aux termes de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles.

Au fil des ans, les dispositions de la loi ont été modifiées, afin de tenir compte de l'évolution dans le domaine de l'agriculture. En fait, on a modifié cette loi à 18 reprises et prolongé la durée d'application du programme de 12 ans. Cela montre bien à quel point ce programme a été bien accueilli par trois générations d'agriculteurs et les divers gouvernements qui se sont succédés.

Au départ, en 1945, le gouvernement fédéral garantissait des prêts d'au plus \$3,000 en vertu de la loi. La dernière fois que nous l'avons modifiée, on a fait passer le montant maximal, par exploitation agricole de \$75,000 à \$100,000. Ces prêts peuvent être obtenus de banques commerciales, de coopératives de crédit, de caisses populaires, de sociétés de fiducie ou de bureaux du Trésor de l'Alberta. En vertu de la loi, ces prêts doivent être remboursés dans les dix ans qui suivent, sauf dans le cas des prêts consentis pour l'achat de terrains qui sont remboursables en 15 ans.

A l'heure actuelle, la loi stipule que les prêts doivent être consentis au taux préférentiel des établissements de prêts plus 1 p. 100. Les prêts destinés aux améliorations agricoles doivent être garantis et les emprunteurs doivent faire un dépôt équivalant à une partie du coût de l'achat ou du projet concerné.

Une brève étude du programme de prêts destinés aux améliorations agricoles montre que le gouvernement fédéral a garanti 15,584 prêts de \$13,385 en moyenne pour un total de 208.6 millions de dollars. Près de 69 p. 100 de l'argent prêté a servi à l'achat de machines agricoles, tandis que 11 p. 100 a servi à des fins de construction, de réparations ou d'améliorations de maisons et de bâtiments de ferme. Le reste a servi à l'achat de terre et de bétail, à d'autres améliorations et à la réparation de machines.

● (1500)

Comme on pouvait s'y attendre, les pertes ont légèrement augmenté depuis quelques années, tout en demeurant relativement faibles. Par exemple, en 1982, on a payé juste un peu plus de 1 million de réclamations. Et pourtant, le total des prêts en cours s'élevait à plus de 500 millions.

Règle générale, prêter à des agriculteurs ne comporte pas de grands risques. La preuve en est dans les dossiers du programme de prêts agricoles. Depuis 1945, plus de 1,800,000 prêts ont été consentis totalisant plus de 4.7 milliards. Et pendant la même période, seulement 6,500 réclamations totalisant 9.8 millions n'ont pas été payées et par la suite 2.3 millions de cette somme ont été récupérés.

Les agriculteurs ont généralement tendance à payer leurs factures rapidement et à s'endetter le moins possible. Selon une enquête nationale menée par la Société du crédit agricole en janvier 1981, le cultivateur moyen était endetté pour une somme équivalant à seulement 15 p. 100 de la valeur globale de ses biens.

Depuis la fin de la guerre, le marché du crédit agricole s'est profondément transformé. Il a évolué par à-coups et les prêteurs ont su s'adapter. Cependant, sans la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, nombre d'agriculteurs auraient toujours de la difficulté à emprunter l'argent dont ils ont besoin pour améliorer leurs exploitations.

Le programme reste essentiel, sans doute plus essentiel pour une région que pour d'autres, c'est-à-dire l'ouest du Canada. La suppression du programme serait profondément ressentie dans certaines localités, surtout les régions rurales desservies par une seule institution financière.

Les difficultés financières que subissent aujourd'hui certains agriculteurs militent en faveur du maintien du programme qui peut leur assurer le crédit dont ils ont besoin. Et nous allons le maintenir. Je peux affirmer que si d'ici deux ans je suis encore ministre, le programme sera réexaminé de fond en comble et si des changements s'imposent à ce moment-là, je suis certain que la Chambre des communes y consentira volontiers. Je terminerai en disant que c'est un bon projet de loi et je remercie la Chambre de sa collaboration.

M. Doug Neil (Moose Jaw): Monsieur le Président, je voudrais livrer quelques brèves observations et signaler l'appui de notre parti à ce projet de loi qui prolonge la durée d'application de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles.

Je tiens à signaler qu'au fil des ans nous avons toujours été présentés périodiquement. En fait, nous, de l'opposition officielle, appuyons tout projet de loi valable visant à aider la communauté agricole. Nous sommes toujours disposés à faire adopter rapidement de bons projets de loi, comme nous le faisons cet après-midi.

Ce n'est que lorsqu'une mesure est néfaste aux intérêts de la communauté agricole, comme les projets de loi sur la société Canagrex ou sur le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau que nous sommes intraitables et que nous faisons tout en notre pouvoir pour l'améliorer et faire en sorte que les agriculteurs puissent l'accepter. Le ministre sera d'accord avec moi, à cet égard, j'en suis persuadé.